L'IRCEC EN MOUVEMENT

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025



Caisse nationale de retraite complémentaire des artistes-auteurs

VOTRE ESPACE EN LIGNE

Votre espace adhérent permet d'effectuer, en complète autonomie, l'essentiel des démarches liées à la retraite complémentaire d'artiste-auteur.

- Je déclare mon assiette sociale (RAAP) et mes options.
- Je consulte mon compte retraite.
- J'actualise mes coordonnées.
- Je consulte mon compte.
- Je règle mes cotisations.
- J'enregistre mon RIB si je souhaite être prélevé mensuellement.
- Je prends un rendez-vous téléphonique avec un conseiller.
- J'envoie ma question *via* le formulaire de contact.
- Je m'abonne pour recevoir l'infolettre de l'IRCEC.
- Je télécharge mes attestations.



www.adherent.ircec.net/se-connecter

Directeur de la publication : Victor Galvao. Responsable éditoriale, rédaction : Candice Moors. Conception, maquette et infographies, mise en page, rédaction et correction : Agence Dos Carré. Crédits (photographies et illustrations) : Christian Chamourat (pp. 4, 5, 8, 11 et 13), Dos Carré (couv.), Kandix (pp. 15, 26 et 27) et UNAC (p. 15). Impression : COGETEFI. IRCEC©, 2e semestre 2026.

BROCHURE BAC DE TRI

SOMMAIRE

PRÉLUDE	Les notes d'ouverture du président et du directeur	4
LES COULISSES ET LES VISAGES	Une Caisse, trois régimes pour et par les artistes-auteurs	6
	Coup de projecteur sur la gouvernance	8
	Les instances à l'œuvre	10
LA FRESQUE DES TEMPS FORTS	Ce qui a rythmé l'année 2025	12
	À votre rencontre, échos du terrain	14
UNE CAISSE ET TROIS RÉGIMES EN MOUVEMENT	L'IRCEC au service de ses adhérents	16
	Le RAAP prend de l'élan avec ses 47 972 cotisants	18
	Le RACD, 27 403 auteurs en plein essor	20
	Le RACL rayonne grâce à 8 846 cotisants	22
UNE PARTITION EN LIGNE ET EN LIVE	Services connectés en 2025, votre retraite en autonomie	24
	En accord avec nos engagements	26
L'ART D'INVESTIR AUTREMENT	L'accompagnement des plus fragiles	28
L'ORCHESTRATION ÉCONOMIQUE DE LA CAISSE	Un pilotage technique en toute maîtrise	30
	Une performance financière à la hausse	32
	Zoom sur les indicateurs extra-financiers	34

LA NOTE DU DIRECTEUR

VICTOR GALVAO
DIRECTEUR DE L'IRCEC



Quel est le moment fort de 2025 ?
Comme les autres organismes de sécurité sociale et partenaires concernés par la retraite des artistes-auteurs, l'IRCEC a été sollicitée par la Cour des comptes. Après plusieurs mois d'enquête, deux rapports ont été publiés, le premier en mai 2025 puis un second, plus spécifique à l'IRCEC, en juillet 2025. Ils sont disponibles sur le site de la Cour des comptes. C'est un exercice, bien que chronophage pour un organisme de la taille de l'IRCEC, qui s'est avéré intéressant à plusieurs titres, ne serait-ce que pour bénéficier d'un regard extérieur et expert sur nos pratiques.

Quel bilan tirez-vous de ces rapports ?
Nous sommes satisfaits de l'analyse portée sur notre activité et des pistes de progrès identifiées. Ces résultats témoignent du travail accompli au fil des années par l'ensemble des administrateurs, avec le soutien des présidents qui se sont succédé à la tête de l'IRCEC : Frédéric Buxin, Luc Béraud, Patrick Lemaître et, plus récemment, Olivier Delevingne.
Je tiens également à souligner la contribution d'Angela Alves, ancienne directrice de l'institution, qui a accompagné l'IRCEC vers son autonomie en 2012 et posé les bases des résultats que nous constatons aujourd'hui. Ces rapports saluent aussi, à leur manière, l'engagement quotidien des équipes.

Quels sont les axes de progrès mentionnés ?
Plusieurs axes d'amélioration ont été soulignés par la Cour des comptes. Aucun n'a été laissé de côté, d'autant plus qu'ils étaient, pour beaucoup, déjà identifiés et en cours de règlement. C'est, par exemple, le cas du taux de réponse téléphonique. Là où le taux de décroché plafonnait à 40 %, il est aujourd'hui de 90 %, sans que la qualité des réponses apportées n'ait été dégradée, bien au contraire. Cette dynamique illustre notre volonté d'apporter des réponses toujours plus rapides et adaptées aux besoins de nos adhérents.

Quelles sont les priorités de l'IRCEC pour les prochaines années ?
Avec 46 salariés, toutes fonctions confondues, l'IRCEC accompagne un peu plus de 100 000 adhérents relevant de trois régimes de retraite. Dans ce contexte, la transformation numérique représente une priorité. Depuis la mise en place des premiers services en ligne en 2017, de nouvelles fonctionnalités sont déployées chaque année, tant dans l'espace adhérent que dans l'espace producteur. L'objectif est de permettre à chacun de gagner en efficacité.

Comment cette transformation se traduit-elle dans votre relation avec les adhérents ?
La transformation numérique s'inscrit dans une stratégie de communication à 360 degrés, qui associe outils digitaux et échanges de proximité : augmentation du nombre de webinaires organisés avec les partenaires du secteur, développement d'une nouvelle série de vidéos pédagogiques, diffusion élargie de notre documentation, etc. Par ailleurs, nous accueillons nos adhérents tous les jours dans nos locaux, avec ou sans rendez-vous. La dématérialisation doit nous permettre de consacrer davantage de temps à l'écoute, au conseil et à l'accompagnement. C'est tout le sens de notre démarche : faire de la transformation numérique un levier durable d'amélioration de la qualité de service.

LA NOTE DU PRÉSIDENT



OLIVIER DELEVINGNE

PRÉSIDENT DE L'IRCEC
ET PRÉSIDENT DU RACL

La publication du rapport d'activité de notre Caisse de retraite complémentaire est un événement majeur. Les chiffres qu'il présente reflètent l'activité économique des artistes-auteurs, dans toute leur diversité.
Bien que nous soyons toutes et tous concernés, voire impactés, par la dégradation de nos conditions d'exercice, nos régimes de retraite complémentaire demeurent solides. J'y vois le résultat d'une gouvernance efficace, à la fois portée par l'engagement de nos équipes et renforcée par l'expertise des professionnels qui siègent au sein de nos conseils d'administration.
L'actualité redevient brûlante autour du sujet « retraite », à l'approche des discussions relatives au budget 2027 et dans la perspective des prochaines échéances électorales.
Notre retraite complémentaire n'obéit pas aux poncifs biaisés, souvent mis en avant, et le rapport d'activité est l'occasion de tordre le cou à beaucoup d'idées reçues.

L'actualité redevient brûlante autour du sujet « retraite ».

Toute tentative des institutions de fragiliser nos régimes, et notamment le RAAP, constituerait en réalité une attaque directe contre le monde de la culture.
Les études actuarielles, c'est-à-dire des études indépendantes qui évaluent sans concession le RACD, le RACL et le RAAP, effectuées régulièrement, montrent qu'en aucun cas il y a lieu de dégrader les régimes.
Ce point a également été confirmé par le récent rapport de la Cour des comptes.
Les administratrices et administrateurs des régimes de retraite complémentaires de l'IRCEC sont résolus à faire échouer toute tentative d'affaiblissement des artistes-auteurs par une agression en direction de leur retraite. Nous saurons nous mobiliser, avec vous toutes et tous, le cas échéant.

UNE CAISSE, TROIS RÉGIMES
pour et par les artistes-auteurs

Toute personne rémunérée en droits d'auteur et assimilés, résidant fiscalement en France, est concernée par la retraite complémentaire des artistes-auteurs, gérée par la Caisse nationale IRCEC. Les revenus perçus sous la forme de droits d'auteur doivent être déclarés, et le paiement des cotisations sociales afférentes est une obligation. Les cotisations versées à l'IRCEC visent à se constituer des droits à la retraite complémentaire. Ce système, qui a vu le jour il y a plus de soixante ans, fonctionne en points. Ce sont des artistes-auteurs qui en sont à l'origine, et ce sont toujours eux qui en sont aux commandes aujourd'hui.

TROIS RÉGIMES

Trois régimes de retraite complémentaire sont gérés par l'IRCEC. Ils se distinguent par une organisation à deux étages : le régime commun baptisé RAAP, auquel l'adhérent cotise dès lors qu'il a perçu un minimum de droits d'auteurs et assimilés sur l'année civile qui précède ; et les régimes spécifiques RACD (audiovisuel dramatique) et RACL (auteurs lyriques) dont les cotisations sont principalement précomptées par les sociétés de gestion de droits (SACD et SACEM) ou par les producteurs audiovisuels.
Selon la nature de ses activités, l'artiste-auteur cotise à un ou plusieurs régimes de retraite complémentaire. Si l'Urssaf artistes-auteurs (Urssaf-AA) considère l'artiste-auteur comme affilié au régime de base dès le premier euro perçu, la retraite complémentaire obéit à d'autres règles, déterminées par les trois régimes gérés par l'IRCEC.

QUI PILOTE LA CAISSE ?

L'IRCEC évolue dans un cadre régi par des dispositions légales et réglementaires (Code de la Sécurité sociale, etc.) et sous tutelle de la Direction de la Sécurité sociale (DSS) qui dépend du ministère en charge des Affaires sociales. Ses actions sont également contrôlées par l'Inspection générale des Affaires sociales (IGAS), la Cour des comptes et l'Autorité des marchés financiers (AMF).
Les instances de pilotage de l'IRCEC sont :

- **le conseil d'administration** (CA), composé de 15 artistes-auteurs issus des CA des trois régimes ;
- **le bureau**, élu par le CA ;
- **le président**, Olivier Delevingne depuis 2024, élu par le CA ;
- **le directeur**, nommé par le CA. Depuis 2022, Victor Galvao est responsable du fonctionnement, il a autorité sur les 46 salariés et émet les ordres de recettes et de dépenses (approuvées par le CA et la tutelle ministérielle) ;
- **la directrice financière et comptable** (Véronique Charnavel), nommée par le CA. Elle est chargée de l'ensemble des opérations financières et comptables de l'organisme, de l'encaissement des recettes et du paiement des dépenses. Sa responsabilité porte aussi sur la régularité et la sincérité de la comptabilité.

1962
création de l'IRCEC

2012
l'IRCEC devient une Caisse nationale autonome

46
salariés en 2025

56
administrateurs en 2025

100 943
adhérents en 2025

ÉCOSYSTÈME DE L'IRCEC

Direction de la Sécurité sociale (DSS), tutelle ministérielle de l'IRCEC

MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DES FAMILLES, DE L'AUTONOMIE ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

Affiliation et cotisation au titre de la retraite de base, transmission d'informations vers l'IRCEC

Urssaf
Au service de notre protection sociale

Cotisation et versement de la retraite complémentaire

IRCEC
1 CAISSE 3 RÉGIMES



Créateur rémunéré en droits d'auteur

Œuvre audiovisuelle

- Dramatique *(fiction/animation) RACD et RAAP*
- Non dramatique *(documentaire, émissions de flux) RAAP*

- Auteur du livre *(dont 50 % des droits d'auteur sont issus de contrats d'édition)*
- Arts visuels *(photographe, artiste graphique et plasticien, illustrateur, etc.)*

Composition lyrique et musicale

SACD → RACD

Producteur → RACD

LaScam* → RAAP

Sofia → RAAP

Arts visuels → RAAP

Composition lyrique et musicale → RACL

sacem → RACL

Précompte de cotisation (à la source)

Prise en charge partielle

Cotisation réglée par l'artiste-auteur

COUP DE PROJECTEUR
sur la gouvernance

1 CAISSE

Début 2024, neuf administrateurs assistés de six suppléants ont été élus équitablement au sein des trois régimes, pour assurer un mandat de six ans. Le conseil d'administration de la Caisse IRCEC comprend un bureau composé d'un président et de deux vice-présidents (photos ci-dessous) pour une durée de trois ans renouvelable. Les vice-présidents peuvent suppléer le président en cas d'empêchement.

Le conseil d'administration de l'IRCEC est tenu :
- d'établir les règlements et cadres (financier, action sociale, etc.) ;
- d'approuver les comptes annuels au printemps, de voter en fin d'année les budgets de gestion administrative et de gestion financière ;
- de déterminer les règles d'évolution de la valeur du point de service et d'achat et d'en fixer chaque année la valeur ;
- de définir les orientations de gestion des réserves des régimes ;
- d'approuver les modifications des règlements des régimes ;
- de contrôler l'application par les services administratifs des décisions prises par les régimes.

3 RÉGIMES

Le CA du RAAP
Le conseil d'administration du RAAP est composé de seize administrateurs titulaires, assistés de seize suppléants, issus des cinq collèges électoraux regroupés selon la nature de l'activité exercée, le cinquième collège étant celui des retraités.

Le CA du RACD
Le conseil d'administration du RACD est composé de huit administrateurs titulaires, assistés de huit suppléants, désignés par la SACD.

Le CA du RACL
Le conseil d'administration du RACL est composé de six administrateurs titulaires, assistés de six suppléants, désignés par la Sacem.

DES RÉGIMES AUTONOMES

Les administrateurs de chacun des régimes désignent au cours de leur première assemblée leur bureau et leur président respectifs, puis les représentants qui siègeront au sein du conseil d'administration de l'IRCEC. C'est aussi le moment, dans le calendrier institutionnel, de s'engager au sein des différentes commissions de la Caisse et des régimes *(lire pp. 10-11)*. Des formations



Olivier Delevingne
Auteur-compositeur
Président du RACL
Président de l'IRCEC



Marie-Noëlle Bayard
Designer textile
Présidente du RAAP
1re vice-présidente de l'IRCEC



Christophe Botti
Scénariste, metteur en scène
Président du RACD
2e vice-président de l'IRCEC

sont dispensées aux administrateurs qui intègrent les commissions. Ce sont ces administrateurs qui assistent, dans leurs travaux, les différents conseils d'administration.

Les conseils d'administration sont attendus chaque année sur le vote des propositions de budgets techniques, ce qui signifie que ce sont les artistes-auteurs qui :

- fixent le montant de la cotisation et la valeur du point de retraite pour le régime dont ils dépendent ;
- votent le budget alloué à l'action sociale de leur régime sur délégation de la Caisse ;
- votent les propositions de placements des fonds du régime.

Le conseil d'administration vote également les propositions de modification du règlement applicable à son régime. Toutefois, pour que les propositions émises par le conseil d'administration de chaque régime puissent être suivies d'effets, elles doivent être entérinées par le conseil d'administration de l'IRCEC et approuvées par la tutelle de l'IRCEC.

Des administrateurs investis

Les administrateurs sont élus pour un mandat d'une durée de six ans. Amenés à prendre connaissance et à traiter des informations confidentielles liées à l'exercice de leur fonction, ils sont tenus à un devoir de discrétion. Tant au sein de la Caisse que dans les régimes, ils exercent de réels pouvoirs de décision et de contrôle. Les administrateurs doivent maintenir la bonne gestion du régime et son équilibre financier à court et long termes. Avant chaque séance, les administrateurs reçoivent une convocation, un ordre du jour et toutes les pièces utiles aux débats. Ils bénéficient également de formations au moment de leur prise de fonction, et tout au long de leur mandat.

Pour en savoir plus

Retrouvez les noms et les portraits de vos représentants sur notre site internet à la page *IRCEC.fr/IRCEC/votre-caisse-de-retraite/gouvernance*

LES INSTANCES à l'œuvre

LES COMMISSIONS DE LA CAISSE IRCEC

414
dossiers examinés

4
titulaires

Statuer sur les litiges avec des adhérents

La commission de recours amiable (CRA) est une instance réglementaire préalable à tout recours contentieux. Elle statue à la suite d'une décision de rejet émise par les services administratifs de l'IRCEC, et garantit la bonne application des règlements et textes. Ses décisions sont formalisées dans un procès-verbal transmis à la Mission nationale de contrôle, qui vérifie la légalité des décisions. En 2025, la CRA s'est prononcée sur 414 dossiers. Les principaux motifs de recours ont porté sur des demandes de révision de cotisations à la baisse (21 %), de délai de paiement (14 %) et de surclassement (20 %). La CRA se compose de quatre administrateurs titulaires et de quatre suppléants, désignés pour un an.

6
séances

4
titulaires

Analyser et attribuer les marchés publics

Convoquée à l'initiative du directeur, la commission des marchés publics (CMP) analyse et attribue les marchés de l'IRCEC, conformément aux dispositions en vigueur et au règlement intérieur. En 2025, les membres de la CMP de l'IRCEC se sont réunis à six reprises pour statuer sur des attributions liées à des missions telles que les travaux d'impression et mise sous pli, l'accompagnement comptable et financier, la maintenance des ascenseurs, la sécurité informatique, etc. La CMP se compose de quatre administrateurs titulaires et de quatre suppléants, désignés pour trois ans.

4
titulaires

4
suppléants

Établir la feuille de route de l'action sociale

La commission des affaires sociales et d'inaptitude (CASI) de l'IRCEC fixe les orientations et liste les actions finançables par le fonds d'action sociale de chaque régime. Elle élabore le règlement d'action sociale et assure le suivi de la délégation donnée aux régimes. La CASI se compose de quatre administrateurs titulaires et de quatre suppléants, désignés pour six ans.

1
réunion annuelle

3
membres

Surveiller la bonne exécution des décisions

La commission permanente de contrôle (CPC) suit la bonne exécution des décisions prises par les conseils d'administration et par les commissions des placements. Elle se prononce sur la régularité de la comptabilité et présente annuellement au CA de l'IRCEC un bilan des opérations effectuées au cours de l'année écoulée. La CPC se compose de trois membres (un par régime), désignés pour trois ans.

LES COMMISSIONS PAR RÉGIME

Gérer les réserves financières

Le RAAP, le RACD et le RACL disposent chacun d'une autonomie financière, ce qui signifie qu'ils gèrent leurs propres réserves. Chacun dispose d'une commission des placements (CDP) qui procède par conséquent aux placements, dans la limite des pouvoirs qui lui sont délégués par son CA et au regard du règlement financier de l'IRCEC. Les membres des CDP suivent les placements effectués, proposent des supports de placement (actions, obligations, immobilier, etc.) aux CA et étudient le profil des gestionnaires susceptibles d'être retenus. Chaque CDP se compose du président du régime et de deux membres choisis par le CA en son sein, désignés pour une durée de trois ans.

26 années de prestations au RAAP

7 années de prestations au RACL

18 années de prestations au RACD



Joëlle Mestas, photographe, est vice-présidente du RAAP. Elle intervient en commission de recours amiable de l'IRCEC et en commission des marchés publics de l'IRCEC.



Vanessa Bertran, autrice de doublage, est vice-présidente du RACL. Elle intervient en commission permanente de contrôle de l'IRCEC.

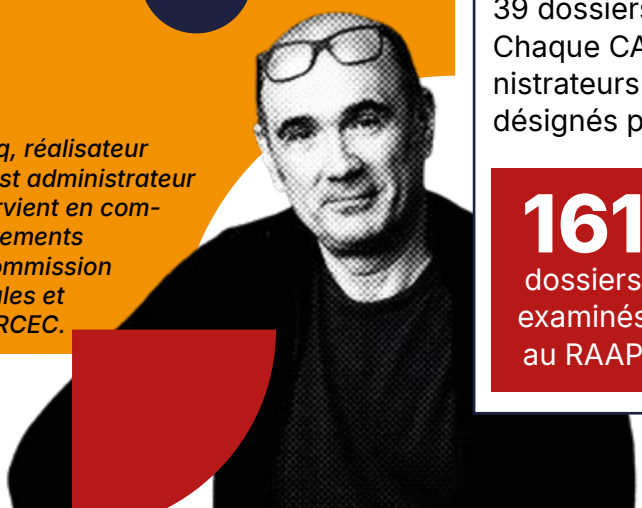
Épauler les adhérents

La commission des affaires sociales (CASI) se prononce sur l'inaptitude ou l'invalidité de l'adhérent ou de l'ayant droit. Ses membres sont choisis parmi les administrateurs de chaque régime. Chacune des CASI gère le fonds social de son régime et alloue des secours en faveur des adhérents, dans le respect du cadre défini par l'IRCEC *(voir p. 28)*. La situation du demandeur est examinée par l'assistante de service social de l'IRCEC avant d'être soumise de façon confidentielle à la CASI. En 2025, les membres de la CASI du RAAP ont reçu et examiné 161 dossiers, ceux du RACD 39 dossiers, et ceux du RACL 8 dossiers. Chaque CASI se compose de quatre administrateurs titulaires et de quatre suppléants, désignés pour une durée de trois ans.

161 dossiers examinés au RAAP

8 dossiers examinés au RACL

39 dossiers examinés au RACD



Vincent Garenq, réalisateur et scénariste, est administrateur au RACD. Il intervient en commission des placements du RACD et en commission des affaires sociales et d'inaptitude de l'IRCEC.

CE QUI A RYTHMÉ l'année 2025

REVALORISATION DES PENSIONS IRCEC

Les trois conseils d'administration des régimes ont décidé, fin 2024, de revaloriser les pensions. À compter du 1er janvier 2025, les pensions de retraite complémentaire ont augmenté de 1,6 % au titre du RAAP et du RACL, et de 2 % au titre du RACD.

CERTIFICATION DES COMPTES SANS RÉSERVE

Chaque année, les commissaires aux comptes de l'IRCEC certifient, en justifiant leurs appréciations, que les comptes annuels sont réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine à la fin de l'exercice. À l'issue de leur intervention, les comptes ont été certifiés sans réserve pour l'exercice 2025.

LA COUR DES COMPTES

Comme tous les organismes de sécurité sociale et les partenaires concernés par la retraite des artistes-auteurs, l'IRCEC a été sollicitée pour répondre à une enquête menée par la Cour des comptes. Après plusieurs mois d'échanges, un premier rapport portant sur le système de retraite des artistes-auteurs a été publié en mai 2025. Un second rapport portant sur l'IRCEC et sa gestion a été publié en juillet 2025. Les magistrats de la rue Cambon y font le constat d'une gestion satisfaisante. Olivier Delevingne, président de l'IRCEC, tient à souligner *« l'engagement des administrateurs et la qualité du travail des services, qui, ensemble, s'entendent à assurer la pérennité de nos trois régimes »*.

LA COTISATION DE SOLIDARITÉ RACD

À compter du 1er janvier 2025, la cotisation de solidarité due au titre du RACD par les auteurs a augmenté, passant de 1 % à 2 %. Les producteurs audiovisuels dramatiques prennent en charge un quart de cette cotisation. Pour rappel, la cotisation de solidarité au RACD – cotisation non génératrice de droits – est versée par les retraités bénéficiant d'une pension RACD et percevant des droits d'auteur *via* la SACD ou une maison de production, et par les auteurs en activité dont les droits ont atteint le plafond de 120 000 points. Cette cotisation est retenue à la source par les producteurs audiovisuels ou la SACD, dans les mêmes conditions que les autres cotisations de retraite complémentaire.

PAROLE D'ADHÉRENTS SUR L'IRCEC

L'infolettre *IRCEC* s'est enrichie à compter du mois de mai d'une rubrique baptisée *L'IRCEC & VOUS*. Elle a été inaugurée avec la rencontre de Florent Chopin, artiste-peintre et plasticien, retraité du RAAP. Il raconte comment il a bâti son univers artistique et évoque ses liens avec l'IRCEC. En automne, c'est l'adaptateur Philippe Videcoq, retraité du RAAP et du RACL, mais toujours très présent sur nos écrans et dans nos *playlists*, qui nous a ouvert les portes de son univers.

Retrouvez ces interviews en intégralité sur notre site

ircec.fr/actualite/lircec-vous/

ircec.fr/actualite/lircec-vous-portrait2/

RETRAITE SANS DÉCOTE AU RACL

Depuis le 1er juin 2025, les adhérents souhaitant bénéficier de leur pension au titre du RACL peuvent le faire au même âge qu'au régime général, à taux plein et sans décote. Jusqu'à présent la pension RACL se liquidait à compter de l'âge du taux plein, soit 67 ans. Une liquidation des droits RACL était possible avant cet âge mais elle entraînait le calcul d'une décote, c'est-à-dire l'application sur la pension d'une minoration définitive. Ainsi, si l'adhérent ne se voit pas appliquer de décote au régime général, il n'en aura pas non plus au titre du RACL.
Les conditions de liquidation au titre du RACL rejoignent celles en vigueur au régime général. Elles étaient déjà appliquées au titre des régimes RAAP et RACD. Les possibilités de départ en retraite au titre d'une carrière longue, d'un handicap ou d'une inaptitude ont également été intégrées au régime RACL.

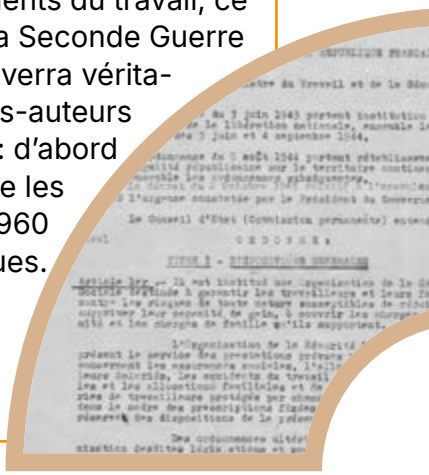
NOS AUTEURS DE GUYANE

Sollicitée par le Pôle Ressources de Guyane, l'IRCEC a réalisé en interne une vidéo pour un projet bénéficiant de l'accompagnement du Fonds social européen (FSE). Le but de ce tournage : accompagner les artistes-auteurs résidant en Guyane et dans les Caraïbes dans leur professionnalisation. Cette vidéo-capsule aborde le caractère obligatoire de la cotisation, sa finalité, le mécanisme d'affiliation au RAAP et le calendrier annuel.

Retrouvez la vidéo sur *YouTube*
youtube.com/watch?v=AnivNqYBgtY

80 ANS DE LA SÉCU

Le 4 octobre 2025, la Sécurité sociale a fêté ses 80 ans. Si elle trouve ses origines à la fin du XIXe siècle avec la première loi d'assurance sociale sur les accidents du travail, ce n'est qu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, en 1945, qu'elle verra véritablement le jour. Les artistes-auteurs rejoindront le mouvement : d'abord en 1957 en ce qui concerne les auteurs lyriques, puis en 1960 pour les auteurs dramatiques. Et c'est en 1962 que sont posées les prémices du régime commun initialement baptisé « IRCEC ».



LES 60 ANS DE CARRIÈRE DE CLAUDE LEMESLE

Claude Lemesle a fêté, en chansons, ses 80 ans et 60 ans de carrière le 12 octobre 2025 au Café de la Danse, entouré de ses amis. Administrateur engagé auprès du RACL et de l'IRCEC depuis plusieurs décennies, Claude Lemesle est l'auteur de plus de 4 000 chansons.



LA VAGUE DU RGCU

Le Répertoire général des carrières unique (RGCU) est l'outil interrégime qui centralisera les données de carrière de toute la population. À terme, les bases de données de 42 régimes de retraite seront donc transférées dans le RGCU, projet d'envergure dont l'Assurance retraite est opérateur pour le compte de l'État. Depuis 2020 le RGCU fait l'objet de plusieurs vagues d'intégration progressives. La migration des données de l'IRCEC est prévue d'ici à 2028.

À VOTRE RENCONTRE, échos du terrain

HORS LES MURS

PHOTOGRAPHES
Table ronde sur les débuts en photographie (statut et cotisations), dans le cadre de la première édition des Rencontres photographiques du Limousin, organisée par l'UPP Nouvelle-Aquitaine, **le 27 janvier à Limoges**.

GRAPHISTES ET PLASTICIENS
L'IRCEC rejoint une vingtaine d'acteurs de l'accompagnement, de la formation et de l'emploi dédiés aux graphistes et plasticiens pour la journée de lancement du centre de ressources de la Fabrique POLA sous la forme d'un « grand banquet » de questions/réponses, sur le modèle d'une criée, **le 6 février à Bordeaux**.

AUTEURS-COMPOSITEURS
Atelier retraite dans le cadre des septième et huitième éditions du séminaire organisé par l'Union nationale des compositeurs (UNAC) **les 14 mars et 31 octobre à Paris 9e**.

AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES
Atelier sur la retraite de base et complémentaire à l'initiative de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD) avec l'IRCEC et l'Urssaf artistes-auteurs **le 15 mai à Paris 9e**.

AUTEURS SACEM
Journée SACEM consacrée à la protection sociale avec rencontre plénière et rendez-vous individuels, **le 2 juin à Neuilly-sur-Seine**.

AUTEURS DU LIVRE
Rencontre sur la retraite complémentaire organisée à l'Hôtel de Massa par la Société des gens de lettres (SGDL) et l'ADAGP, **le 18 juin à Paris 14e**.

PHOTOGRAPHES
Entretiens individuels retraite à la Maison des photographes de l'UPP, dans le cadre de la semaine professionnelle des Rencontres de la photographie, **le 8 juillet à Arles**.

GRAPHISTES ET PLASTICIENS
Participation au premier Forum professionnel pour les artistes-auteurs et autrices des Hauts-de-France organisé par la Malterie, **le 25 septembre à Lille**.

AUTEURS SACEM
Entretiens individuels avec un conseiller IRCEC dans le cadre de la Journée SACEM consacrée à la protection sociale, **le 10 octobre à Poitiers**.

LIVRE, IMAGE ET CULTURE NUMÉRIQUE
Entretiens individuels avec un conseiller IRCEC dans le cadre de la permanence du Bureau des auteurs et autrices, organisée par l'Agence régionale CICLIC Centre-Val de Loire, **le 15 octobre à Bourges**.

EN VISIO

AUTEURS DU LIVRE
Atelier sur la retraite complémentaire des auteurs du livre, avec la Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse et la SOFIA, **le 13 mars.**

SCÉNARISTES
Webinaire retraite avec la Guilde des scénaristes, **le 18 mars.**

RÉALISATEURS
Atelier sur la retraite complémentaire avec la Guilde des auteurs réalisateurs de reportages et documentaires (GARRD), **le 13 mai**.

AUTEURS MULTIMÉDIA
Webinaire sur la retraite complémentaire RAAP dans le cadre du « Printemps de l'action sociale » de la Société civile des auteurs multimédia (SCAM), **le 5 juin**.

LIVRE, CINÉMA ET AUDIOVISUEL
Atelier sur les droits et obligations de l'auteur organisé par l'Agence livre, cinéma et audiovisuel (ALCA) de Nouvelle-Aquitaine, **le 18 septembre.**

FILIÈRE MUSICALE
Entretiens individuels dans le cadre de la Journée de rencontre pro filière musicale SACEM d'Ajaccio, **le 12 décembre.**

L'INFO HORS LES MURS

1



2



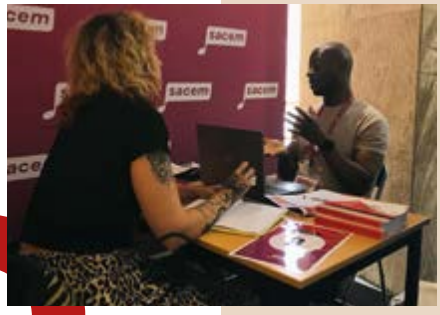
3



4



5





6

1. *Rencontres photographiques du Limousin*
2. *Journée de lancement de la Fabrique POLA*
3. *Séminaire de l'UNAC*
4. *Rencontre à l'Hôtel de Massa*
5. *Entretien avec un adhérent SACEM, à Neuilly*
6. *Réunion en semi-présentiel avec la GARRD*

Cette année encore, l'IRCEC a animé onze rencontres en présentiel et six en visioconférence. Un équilibre qui témoigne de l'attachement pour la rencontre *« in real life »*. Si la visio gagne du terrain et présente l'avantage de réunir facilement des interlocuteurs géographiquement éloignés, rien ne remplace les rencontres sur le terrain pour prolonger la discussion sur un mode plus informel. Table ronde, atelier ou entretiens individuels, nous nous adaptons aux besoins exprimés par nos partenaires sur le terrain. En parallèle de l'accueil téléphonique et présentiel assuré quotidiennement rue de la Victoire à Paris, nous avons bâti un précieux maillage d'associations, sociétés d'auteurs, agences régionales, centres de ressources, organisations professionnelles… Autant de partenaires qui contribuent, eux aussi, à mieux faire connaître les missions de l'IRCEC. Vous retrouverez notre logo sur les présentoirs d'un salon, d'une biennale, lors d'une réunion syndicale ou dans l'espace ressources d'une agence régionale du livre. Diffuser nos publications (guides, brochures et flyers) est en effet une manière de rester au plus près des artistes-auteurs et de leurs réalités professionnelles.

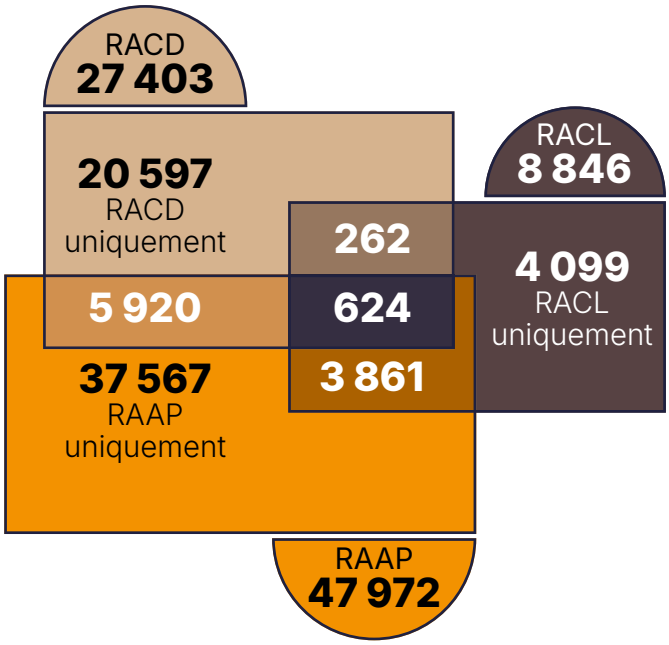
L'IRCEC AU SERVICE de ses adhérents

L'IRCEC orchestre, en 2025, la retraite complémentaire de 100 943 artistes-auteurs regroupés sous le terme d'adhérents, qu'ils soient cotisants ou retraités.

Les cotisants, au nombre de 72 930, sont majoritairement représentés au sein du régime commun RAAP (47 972). Toutefois, les seuils d'affiliation différant d'un régime à l'autre, ils sont 20 597 à cotiser uniquement au RACD et 4 099 au RACL. En outre, 624 artistes-auteurs sont affiliés aux trois régimes.
Parallèlement, la Caisse verse une pension de retraite complémentaire à 31 907 adhérents, parmi lesquels 29 152 sont retraités de droits directs et 2 755 réversataires (veuf ou veuve de l'adhérent).
Expression de la continuité créative, 3 894 artistes-auteurs reçoivent leur pension de retraite complémentaire IRCEC tout en poursuivant leur activité, suivant le principe du cumul emploi-retraite. Parmi ces derniers, 91 % justifient de revenus au titre du RACD ou du RACL.
Entre collecte rigoureuse des cotisations et redistribution solidaire, l'IRCEC gère de manière efficiente et pérenne les flux financiers en vue de sécuriser l'avenir de tous les créateurs.

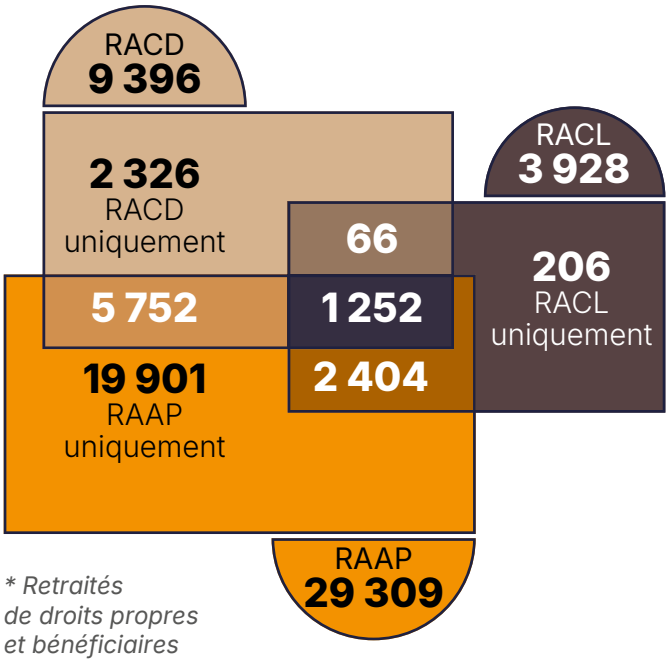
COTISANTS EN 2025

72 930
cotisants



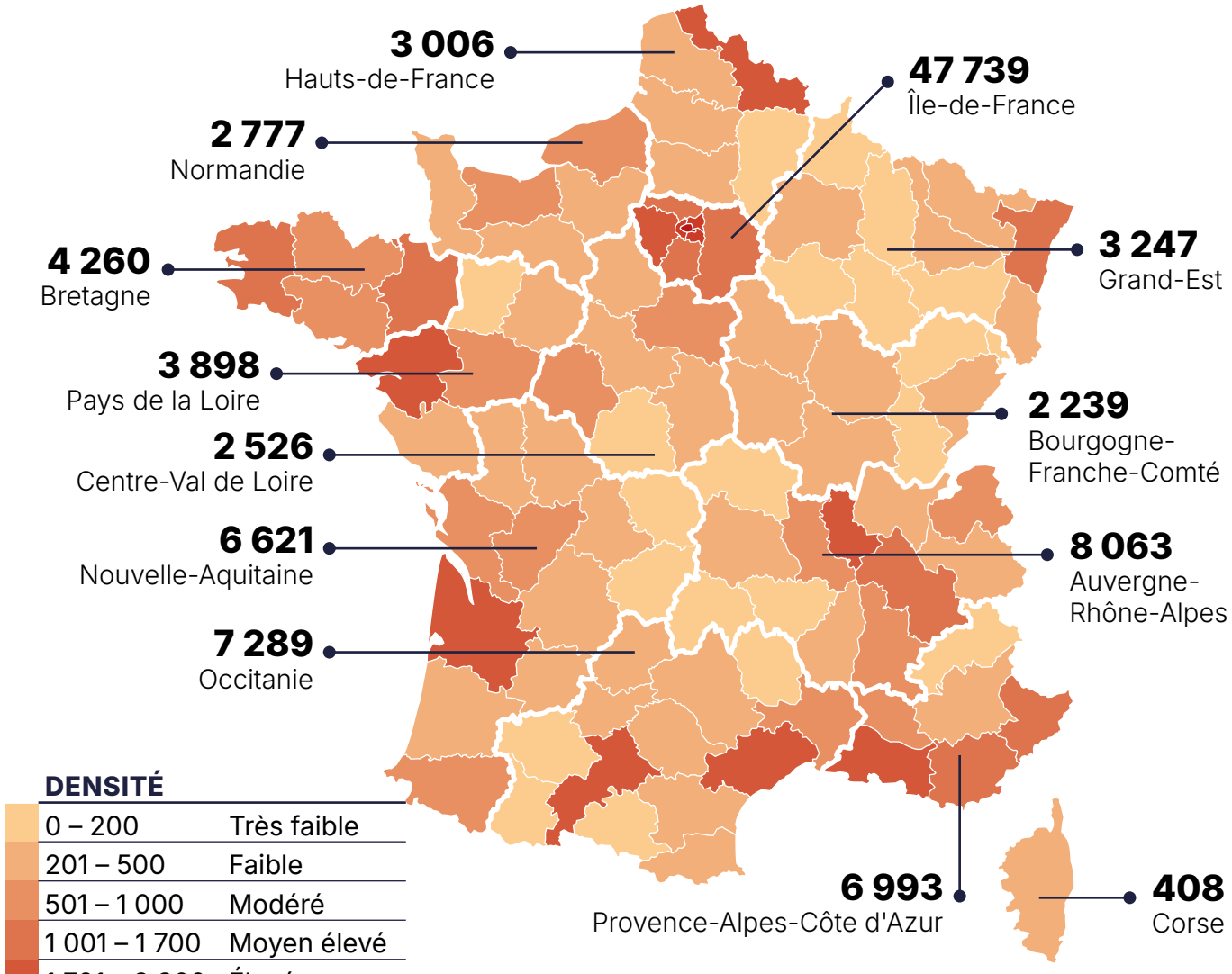
RETRAITÉS EN 2025*

31 907
retraités et réversions



** Retraités de droits propres et bénéficiaires de droits dérivés.*

RÉPARTITION DES ADHÉRENTS*

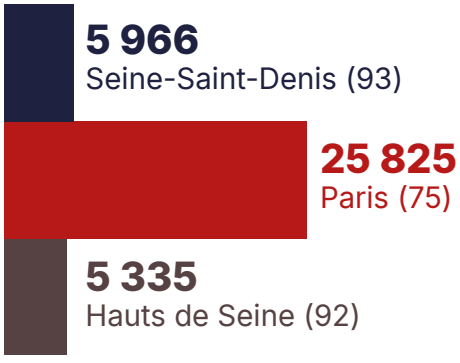


DENSITÉ	
0 – 200	Très faible
201 – 500	Faible
501 – 1 000	Modéré
1 001 – 1 700	Moyen élevé
1 701 – 3 300	Élevé
3 301 – 6 000	Très élevé
> 6 000	Exceptionnel

** S'ajoutent 1877 adhérents domiciliés à l'étranger et en Outre-Mer.*

Un adhérent sur deux est francilien

Les effectifs pour Paris (25 825), la Seine-Saint-Denis (5 966) et les Hauts-de-Seine (5 335) constituent le « podium » au titre des départements. Intégrés au total de 47 739 de l'Île-de-France, ils révèlent la densité exceptionnelle d'adhérents dans ce territoire, moteur de la vie culturelle et de la création françaises.



LE RAAP PREND DE L'ÉLAN
avec ses 47 972 cotisants

Avec un taux de rendement technique à 10,90 % et l'équivalent de 26 ans de prestations en réserve, le RAAP offre de belles perspectives.

En 2025, le RAAP confirme sa solidité avec 47 972 cotisants (hors taxés d'office), un effectif en légère progression de 1,1 % par rapport à l'année précédente. Ce régime couvre plus de 29 300 retraités, parmi lesquels 26 853 retraités de droits directs (+ 15 %) et 2 456 bénéficiaires d'une pension de réversion (+ 12 %). Cette progression correspond à l'arrivée à la retraite des générations issues du *baby-boom*.
Sur le plan financier, la dynamique est forte : les cotisations exigibles atteignent 104,75 M€ en 2025 (+ 3,8 %). Même avec une hausse de 10,7 % du montant des prestations servies (35,38 M€ en 2025), le RAAP reste excédentaire. De quoi porter les réserves du régime à 905 M€, représentant l'équivalent de 26 années de prestations versées, et confirmer la viabilité du régime au-delà de 2070. Durant l'exercice, 5 657 auteurs du livre ont bénéficié de la prise en charge de 50 % de leur cotisation au RAAP par la SOFIA au titre du droit de prêt en bibliothèque. Cette prise en charge représente une masse financière d'un montant de 7,1 M€. Parmi les bénéficiaires, les écrivains sont majoritaires (46 %), devant les auteurs de BD (15 %) et les traducteurs (13 %).

99 %
TAUX D'ENCAISSEMENT

Si 70 % des cotisations appelées sont encaissées à la stricte clôture de l'année 2025, les actions de recouvrement se poursuivent dans le temps. Ainsi, le taux d'encaissement représente, à terme, 99 % pour 2020 et 2021, 97 % pour 2022 et 95 % pour 2023. Cette performance garantit la pérennité des ressources du régime, et un avenir pour les artistes-auteurs.

26 années
de prestations détenues dans les réserves

2 180 €
de cotisation moyenne au RAAP

8 %
de taux de cotisation au RAAP

10,90 %
de rendement technique au RAAP

89 €
par point cotisé (valeur d'achat par les cotisants)

9,70 €
par point versé (valeur de service aux retraités)

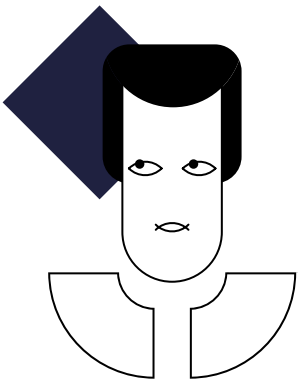
COTISANTS

47 972
cotisants, **+ 1,1 %**
par rapport à 2024

22 %
de graphistes

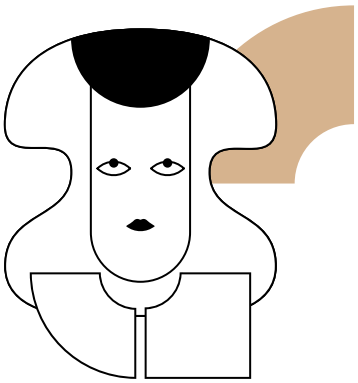
10 ans
de durée d'affiliation moyenne

41 003 €
de revenus artistiques en moyenne, **- 0,5 %**
par rapport à 2024



59 %
d'hommes

47 ans
d'âge moyen



41 %
de femmes

45 ans
d'âge moyen

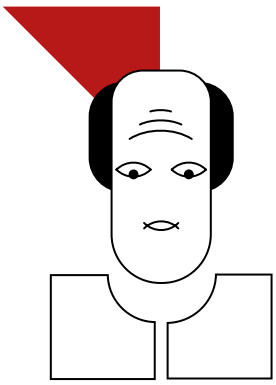
RETRAITÉS

29 309
retraités, dont
2 456 de droits dérivés

20 ans
de carrière en moyenne

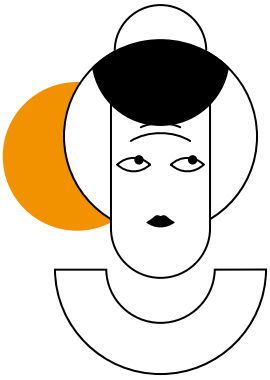
1248 €
de pension moyenne (droits propres)

827 €
de pension moyenne (droits dérivés)



67,5 %
d'hommes (droits propres)

1268 €
de pension moyenne (droits propres)



32,5 %
de femmes (droits propres)

1207 €
de pension moyenne (droits propres)

AU RACD, 27 403 AUTEURS en plein essor

Avec l'équivalent de 18 ans de prestations, le régime complémentaire spécifique aux auteurs de l'audiovisuel, compositeurs dramatiques et auteurs de cinéma, envisage l'avenir avec sérénité.

La vitalité du régime s'appuie sur l'activité de ses 27 403 cotisants. Si cet effectif recule de 6,9 % après une année 2024 exceptionnelle, il reste conforme à sa tendance structurelle. Le revenu artistique moyen des cotisants est marqué par une forte hausse (+ 12,3 %) pour atteindre 13 303 €. Côté retraités, la démographie s'accompagne d'une hausse de 11,4 %. Neuf sur dix sont des retraités de droits propres (+ 11,3 %), tandis que le nombre de réversataires progresse de 13 %.
Sur le plan financier, le montant des cotisations exigibles atteint 25,7 M€ (+ 4,9 % sur un an). Parallèlement, les prestations versées s'élèvent à 15,5 M€, marquant une hausse de 10,7 % par rapport à 2024. Le RACD investit chaque année les résultats positifs de sa gestion. Les réserves devraient, par conséquent, approcher les 280 M€, ce qui représente l'équivalent de 18 années de prestations.

99 %
TAUX D'ENCAISSEMENT

Au terme de l'exercice 2025, le taux d'encaissement des cotisations RACD témoigne d'une redoutable efficacité, puisqu'il atteint 99 %. Une réussite qui s'explique par le prélèvement à la source de la cotisation, aussi bien par la SACD que par les producteurs audiovisuels *via* le portail déclaratif dédié.

18 années
de prestations détenues dans les réserves

932 €
de cotisation moyenne au RACD

8 %
de taux de cotisation au RACD

4 %
de taux de cotisation au RAAP (sur les revenus soumis à cotisation RACD)

4,71 €
par point cotisé (valeur d'achat par les cotisants)

0,419 €
par point versé (valeur de service aux retraités)

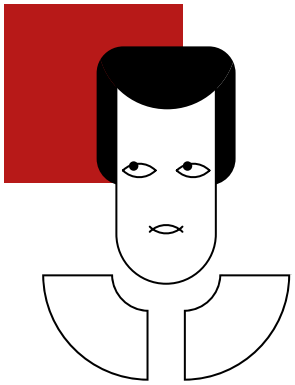
COTISANTS

27 403
cotisants, **- 6,9 %**
par rapport à 2024

49 %
de réalisateurs

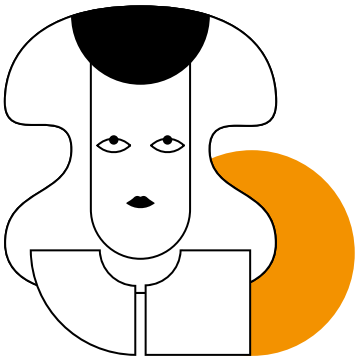
12 ans
de durée d'affiliation moyenne

13 303 €
de revenus artistiques en moyenne, **+ 12,3 %**
par rapport à 2024



63 %
d'hommes

49 ans
d'âge moyen



37 %
de femmes

46 ans
d'âge moyen

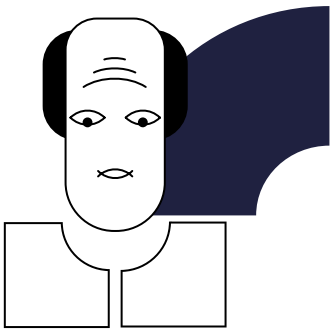
RETRAITÉS

9 396
retraités, dont
837 de droits dérivés

24,2 ans
de carrière en moyenne

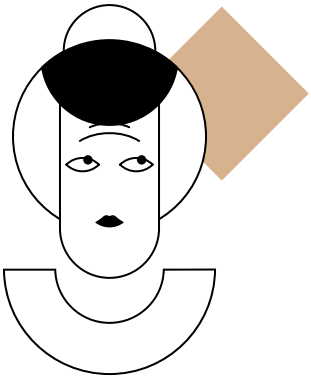
1637 €
de pension moyenne (droits propres)

1785 €
de pension moyenne (droits dérivés)



70 %
d'hommes (droits propres)

1799 €
de pension moyenne (droits propres)



30 %
de femmes (droits propres)

1252 €
de pension moyenne (droits propres)

LE RACL RAYONNE
grâce à 8 846 cotisants

Soutenu par une hausse du nombre de ses cotisants en 2025 et en maintenant un cap prudent, le RACL joue une partition sans embûche.

Le RACL, régime dédié aux auteurs et compositeurs lyriques, connaît en 2025 une hausse du nombre de ses cotisants de + 7,7 %. Le revenu annuel moyen marque lui aussi une progression, qui l'amène à 31941 euros (+ 2,7 % par rapport à 2024). Le nombre actuel de 3 928 retraités marque une augmentation de 9,5 % par rapport à 2024. Sur le plan financier, le montant des cotisations exigibles atteint 15,66 M€ (soit une hausse de 10,7 % sur un an). Il est porté par la croissance simultanée du nombre de cotisants et de leurs revenus. Parallèlement, les prestations versées s'élèvent à 12,3 M€, marquant une progression de 5,3 % par rapport à 2024. Comme chaque année, le RACL investit les résultats positifs de sa gestion. Après affectation du résultat 2025, les réserves du RACL devraient par conséquent atteindre 84,3 M€, ce qui représente l'équivalent de 7 années de prestations. De quoi garantir la pérennité du régime au-delà de 2070.

99 %
TAUX D'ENCAISSEMENT

Au terme de l'exercice 2025, le taux d'encaissement des cotisations RACL témoigne d'une redoutable efficacité, puisqu'il est de 99 %. Il oscille structurellement entre 97 % et 100 %. Cette performance est facilitée par le système de précompte, notamment *via* la SACEM pour plus d'un cotisant sur cinq, garantissant ainsi la régularité des ressources.

7 années
de prestations détenues dans les réserves

1768 €
de cotisation moyenne au RACL

6,5 %
de taux de cotisation au RACL

4 %
de taux de cotisation au RAAP (sur les revenus soumis à cotisation RACL)

10,202 €
par point cotisé (valeur d'achat par les cotisants)

0,612 €
par point versé (valeur de service aux retraités)

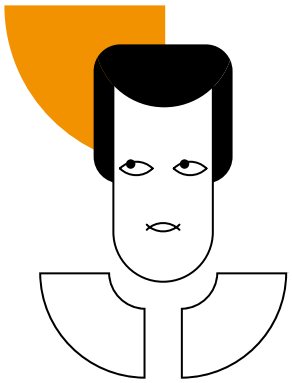
COTISANTS

8 846
cotisants, **+ 7,7 %**
par rapport à 2024

70 %
de compositeurs

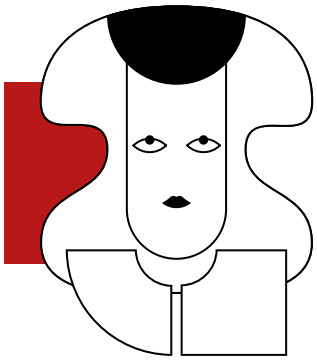
13 ans
de durée d'affiliation
en moyenne

31 941 €
de revenus artistiques
en moyenne, **+ 2,7 %**
par rapport à 2024



86 %
d'hommes

47 ans
d'âge moyen



14 %
de femmes

46 ans
d'âge moyen

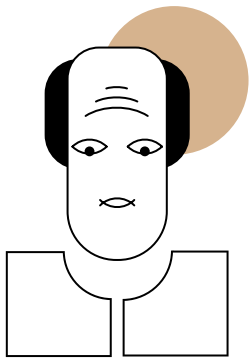
RETRAITÉS

3 928
retraités, dont
564 de droits dérivés

26,8 ans
de carrière en moyenne

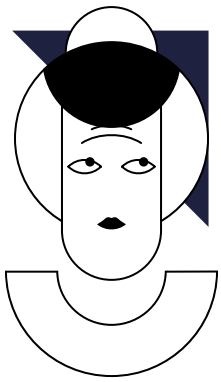
3 445 €
de pension moyenne
(droits propres)

2 362 €
de pension moyenne
(droits dérivés)



86 %
d'hommes (droits propres)

3 641 €
de pension moyenne
(droits propres)



14 %
de femmes (droits propres)

2 286 €
de pension moyenne
(droits propres)

SERVICES CONNECTÉS EN 2025, votre retraite en autonomie

ESPACE ADHÉRENT

94 902
comptes activés fin 2025

+ 8 898
nouveaux comptes créés en 2025

1754
rendez-vous téléphoniques

24 731
assiettes sociales déclarées en ligne (RAAP)

34 054
actes de règlement en ligne

4 884
étalements de cotisations

63 332
téléchargements d'attestations

DÉLAIS DE TRAITEMENT DES LIQUIDATIONS DE RETRAITE

5 253
demandes de pension de droits propres

43 %
des dossiers traités sous 3 mois

92 %
des dossiers traités sous 6 mois

517
demandes de réversion

98 %
des dossiers traités sous 3 mois

99 %
des dossiers traités sous 6 mois

CAMPAGNES D'INFO

10
campagnes
de mailing ciblées

100 %
de taux d'ouverture
en campagne d'appel

3
infolettres

ESPACE PRODUCTEUR

5 775
comptes activés
depuis l'ouverture

640
nouveaux comptes
créés en 2025

6 255
actes de règlement
en ligne

DES OUTILS DANS VOTRE ESPACE ADHÉRENT

L'espace adhérent IRCEC est l'espace dématérialisé qui permet aux artistes-auteurs de prendre en main leur retraite complémentaire. Véritable tableau de bord, il offre une vue globale sur les points acquis au RAAP, RACD ou RACL. L'adhérent y déclare chaque année son activité artistique principale, ses coordonnées et son assiette sociale s'il est rattaché au RAAP. C'est un espace sécurisé qui permet de régler sa cotisation, en une ou plusieurs fois, télécharger des attestations et communiquer avec un conseiller.

Pour en savoir plus
adherent.ircec.net/se-connecter

EN ACCORD
avec nos engagements

DIALOGUE SOCIAL

Dans une démarche d'amélioration continue des pratiques sociales, un dossier sur la semaine de quatre jours a été porté à la discussion au cours de l'année 2025 par les représentants élus des salariés *via* le comité social et économique (CSE), partie prenante interne, auprès de la direction de l'IRCEC. Les échanges entamés au mois de juillet ont permis d'examiner cet aménagement du temps de travail sous différents angles : organisationnel, économique et humain. Les représentants des salariés ont présenté les attentes en matière d'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. Après évaluation des impacts potentiels sur la productivité, la continuité des activités et la satisfaction des adhérents, la direction a intégré cette mesure dans un nouvel accord d'entreprise, signé en janvier 2026.

D'autres mesures ont été intégrées à l'accord d'entreprise, telles que le don de jours de repos à un salarié en situation d'aidant familial, et le congé solidaire qui permet, sur justificatif, à un salarié de s'absenter plusieurs heures pour un engagement citoyen et associatif (don du sang, maraude, collecte solidaire, etc.).
Ces mesures s'inscrivent pleinement dans les principes de la responsabilité sociétale des organisations (RSO), en renforçant l'attention portée aux parties prenantes internes et en reconnaissant la diversité des situations de vie. Elles favorisent un environnement de travail plus inclusif et solidaire, où les collaborateurs peuvent s'entraider face à des contraintes personnelles importantes, notamment liées à l'accompagnement d'un enfant malade ou d'un proche dépendant.



FORMER L'ÉQUIPE AUX PREMIERS SECOURS

Sur la base du volontariat, les salariés de l'IRCEC ont suivi une formation en deux temps, visant à constituer une équipe de première intervention. D'abord pour savoir comment réagir en cas d'incendie, en abordant les techniques d'évacuation des locaux et des bâtiments, la dynamique du feu et les moyens d'extinction, puis, dans un second temps, pour s'initier aux gestes de premiers secours. Ces formations leur ont été dispensées par l'organisme Protection civile.

BOUGER ENTRE COLLÈGUES !

Au cours de l'été 2025, l'IRCEC a accueilli la création de la toute première association sportive de son histoire. L'objectif : promouvoir l'activité physique tout en entretenant la cohésion des équipes. À l'initiative d'un petit groupe très motivé, une série d'activités est proposée aux salariés par un coach sportif, au rythme d'une séance par semaine.



SENSIBILISER AUX ENJEUX DU RGAA

En France, plus de 12 millions de personnes vivent avec un handicap. Pourtant, pour bon nombre d'entre elles, la majorité des sites web est inaccessible. Ils ne répondent pas au référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA) qui a pour but de faire en sorte que toute personne, quelle que soit sa situation de handicap, puisse s'informer et utiliser l'ensemble des services numériques. Depuis leur refonte de 2022, le site institutionnel et les deux portails de l'IRCEC (espace adhérent et espace producteur) s'attachent à rester conformes au RGAA. Un atelier de sensibilisation a été dispensé à l'ensemble des salariés de l'IRCEC le 4 décembre 2025, animé par le service communication et la société Boscop.

ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE

Convaincue des effets positifs sur la société d'un accès à l'information partagé par tous, l'IRCEC suit avec attention l'évolution des normes en vigueur afin d'adapter ses services numériques. Les corrections apportées après l'audit initial de conformité mené fin 2022 ont permis au site institutionnel ircec.fr et à l'espace adhérent d'atteindre le taux de 100 % de conformité avec le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA). Une évolution qui s'inscrit dans le respect de la loi sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
Nos services numériques sont pensés pour accueillir la navigation avec une synthèse vocale et/ou une plage braille, ou encore sans utiliser la souris (avec le clavier uniquement, *via* un écran tactile, à la voix ou tout autre périphérique adapté). Si, en dépit de nos efforts, certains adhérents en situation de handicap rencontrent des difficultés à accéder à nos services, nous les invitons à nous contacter afin qu'une assistance leur soit apportée dans les meilleurs délais.
Des échanges en visio et au téléphone sont proposés et nos conseillers accueillent également les adhérents franciliens ou de passage à Paris au siège de l'IRCEC, de 9h45 à 16h30 tous les jours, sans rendez-vous.

L'ACCOMPAGNEMENT des plus fragiles

L'AIDE SOCIALE EN 2025

L'IRCEC déploie sa mission de solidarité *via* un service social structuré autour de commissions des affaires sociales et d'inaptitude (CASI) propres à chaque régime : RAAP, RACD et RACL *(description en pp. 10-11)*.
Une assistante de service social, présente à temps partiel, coordonne et instruit les dossiers en vérifiant l'éligibilité des demandes et l'ouverture préalable des droits légaux.
Elle les soumet ensuite aux administrateurs de chaque commission qui statuent, en toute confidentialité, sur les situations rencontrées.
En 2025, l'activité globale des commissions des affaires sociales a progressé de 11 % avec 208 demandes traitées, contre 187 l'année précédente.
Le RAAP, premier régime sollicité, a reçu 161 dossiers. La commission a accordé 125 aides, majoritairement destinées au paiement des cotisations (73 %).
Le budget total alloué, incluant un reversement ADAGP *(voir ci-dessous)*, s'est élevé à 427 635 €, avec une aide moyenne de 1851 € par adhérent.
Le RACD a traité 39 demandes, n'en rejetant qu'une seule. Ici, l'aide au quotidien domine (67 %) pour un montant moyen de 3 301 €.
Enfin, le RACL a validé l'intégralité des 8 demandes reçues, portant surtout sur le soutien au quotidien (75 %) avec une aide moyenne de 2 325 €.

357 420 €
d'aides attribuées par les trois régimes de l'IRCEC

208
demandes d'aides sociales traitées

+ 11 %
de sollicitations par rapport à 2024

BÉNÉFICIAIRES INDIRECTS DU DROIT DE SUITE

Une convention a été signée en 2021 entre l'ADAGP et l'IRCEC, pour que les sommes liées au droit de suite non attribuables à un héritier (succession) soient affectées à l'accompagnement social des auteurs des arts visuels (graphiques, plastiques ou photographiques) en difficulté. En 2025, 44 artistes-auteurs (31 en 2024) ont ainsi bénéficié d'une prise en charge partielle ou totale de leur cotisation RAAP 2025, après sollicitation de la CASI. Le droit de suite est une rémunération qui prend la forme d'un pourcentage sur le prix de revente d'œuvres originales par un professionnel du marché de l'art (galeriste, vente aux enchères, antiquaire, etc.). L'objectif du droit de suite est que les artistes-auteurs des arts visuels et leurs ayants droit puissent bénéficier de l'économie générée sur le marché par leurs œuvres. L'ADAGP est l'organisme agréé pour collecter et reverser le droit de suite aux artistes. La somme reversée par l'ADAGP à l'IRCEC au titre de l'année 2025, à laquelle s'ajoute le montant non utilisé en 2024, représente un montant total de 147 635,81 €.

Pour en savoir plus
ircec.fr/actualite/le-droit-de-suite-en-soutien-aux-artistes-en-difficulte/

LES DEMANDES ÉTUDIÉES

RAAP

161 dossiers examinés

125 dossiers acceptés

36 dossiers rejetés

RACD

39 dossiers examinés

38 dossiers acceptés

1 dossier rejeté

RACL

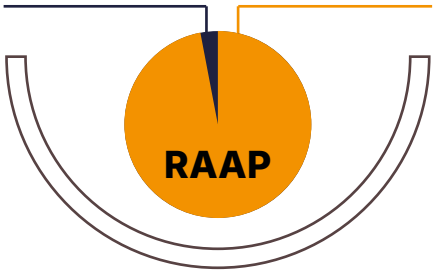
8 dossiers examinés

8 dossiers acceptés

0 dossier rejeté

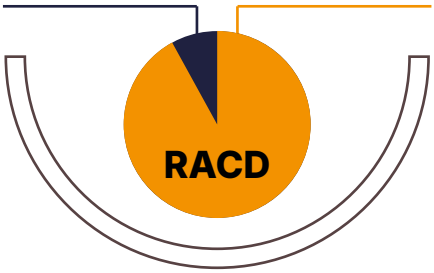
PROFIL DES DEMANDEURS

3 % retraités — **97 %** cotisants



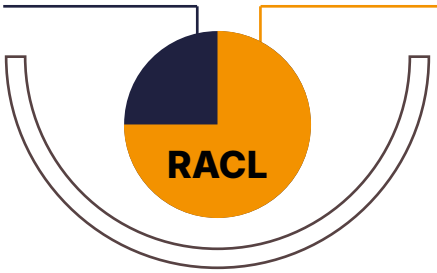
87 % ont sollicité la commission pour la première fois

8 % retraités — **92 %** cotisants



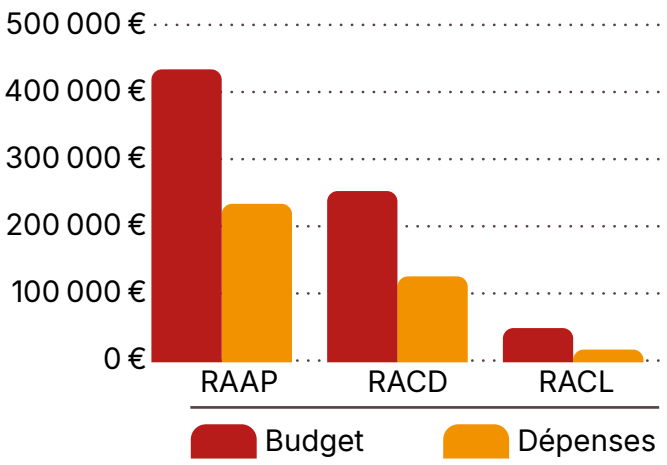
67 % ont sollicité la commission pour la première fois

25 % retraités — **75 %** cotisants

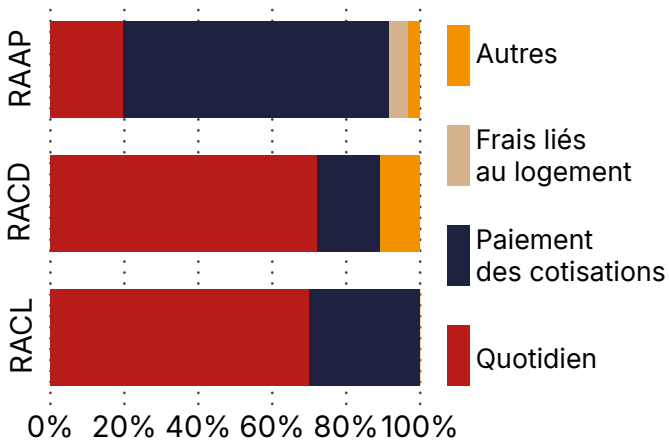


100 % ont sollicité la commission pour la première fois

DOTATIONS ET DÉPENSES DE L'ACTION SOCIALE



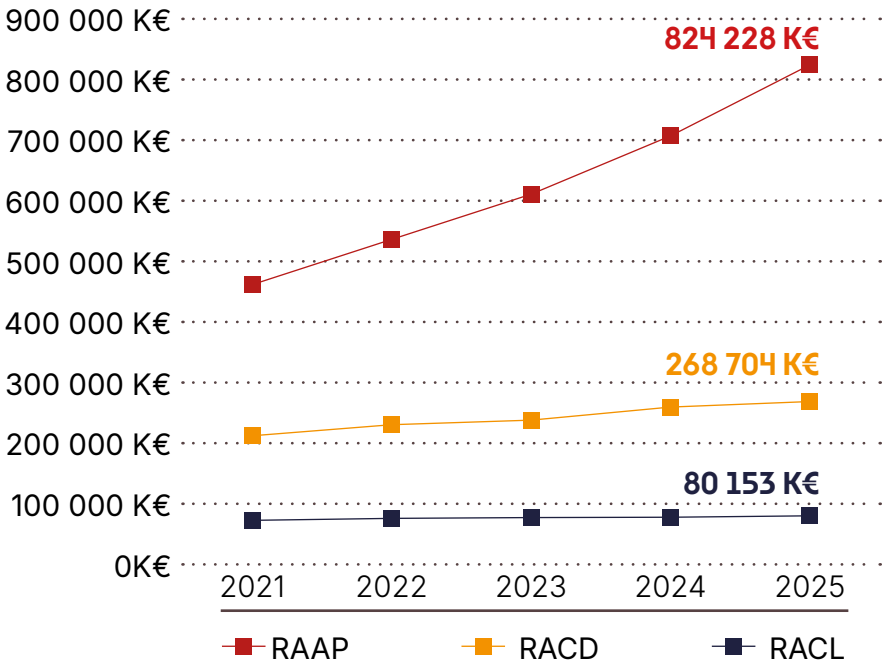
MOTIFS DES DEMANDES D'AIDE



UN PILOTAGE TECHNIQUE
en toute maîtrise

ÉVOLUTION DES RÉSERVES

Les réserves des régimes de l'IRCEC augmentent. La vitalité du RAAP s'exprime tant en termes de montant que de vitesse de progression. Ce dynamisme devrait amener les réserves du RAAP, hors produits financiers, à atteindre l'équivalent de 26 années de prestations, quand les réserves du RACD couvriraient 18 années de prestations et celles du RACL 7 années. Cette solidité globale, nourrie par des gestions financières excédentaires, garantit l'équilibre financier et la pérennité de la protection sociale des artistes-auteurs de France.



Évolution des réserves (avant affectation du résultat comptable 2025).

RÉSULTATS ANALYTIQUES

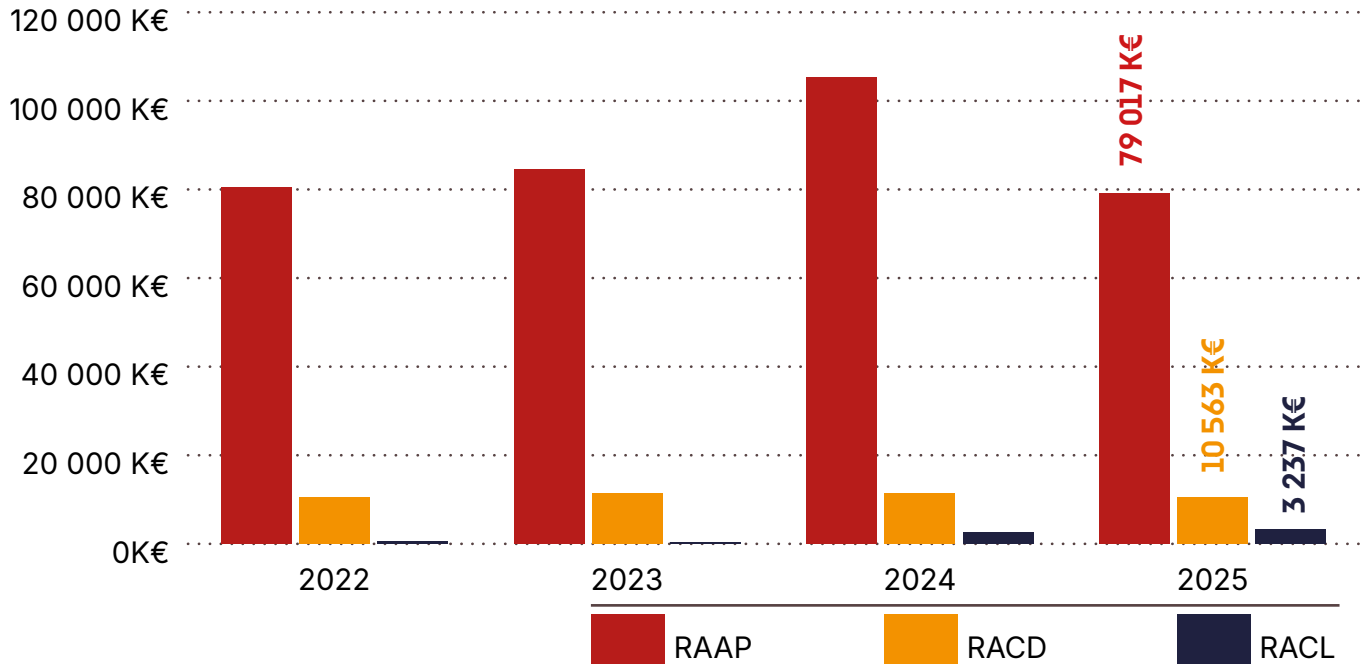
L'IRCEC consolide son équilibre en 2025. Le RAAP reste largement excédentaire (80,5 M€) malgré un repli technique. Le RACD progresse à 11,6 M€, porté par sa gestion financière.

Le RACL dégage 4,1 M€. C'est la double performance technique et financière qui assure la solidité des réserves des trois régimes de retraite complémentaire gérés par l'IRCEC.

	RAAP		RACD		RACL		TOTAL	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Gestion technique	79 017	105 221	10 563	11 495	3 237	2 657	92 817	119 373
Action sociale	125	75	125	190	32	35	282	300
Gestion administrative	- 4 937	- 4 585	- 1 951	- 1 878	- 498	- 585	- 7 386	- 7 048
Gestion mobiliers et immobiliers	6 254	16 572	2 883	- 674	1 374	229	10 511	16 127
TOTAUX EN K€	**80 459**	**117 283**	**11 620**	**9 133**	**4 145**	**2 336**	**96 224**	**128 752**

ÉVOLUTION DES RÉSULTATS TECHNIQUES

Le résultat de la gestion technique est la différence entre les cotisations appelées et les prestations versées de l'année, auxquelles il convient d'ajouter les variations de provisions afférentes à ces postes.



GESTION TECHNIQUE

En 2025, les résultats techniques (cotisations nettes moins retraites servies) sont tous positifs. Le RAAP affiche un solde de 79 M€ (114,6 M€ collectés pour 35,6 M€ de pensions versées). Le RACD dégage 10,6 M€ (26,3 M€ collectés pour 15,7 M€ de pensions versées). Le RACL présente un excédent de 3,2 M€ (15,6 M€ collectés pour 12,4 M€ de pensions versées). Cette performance technique globale sécurise les réserves de l'institution.

	RAAP		RACD		RACL		TOTAL	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Cotisations nettes	114 651	137 499	26 276	25 700	15 620	14 422	156 547	177 621
Prestations nettes	35 634	32 278	15 713	14 205	12 383	11 765	63 730	58 248
TOTAUX EN K€	**79 017**	**105 221**	**10 563**	**11 495**	**3 237**	**2 657**	**92 817**	**119 373**

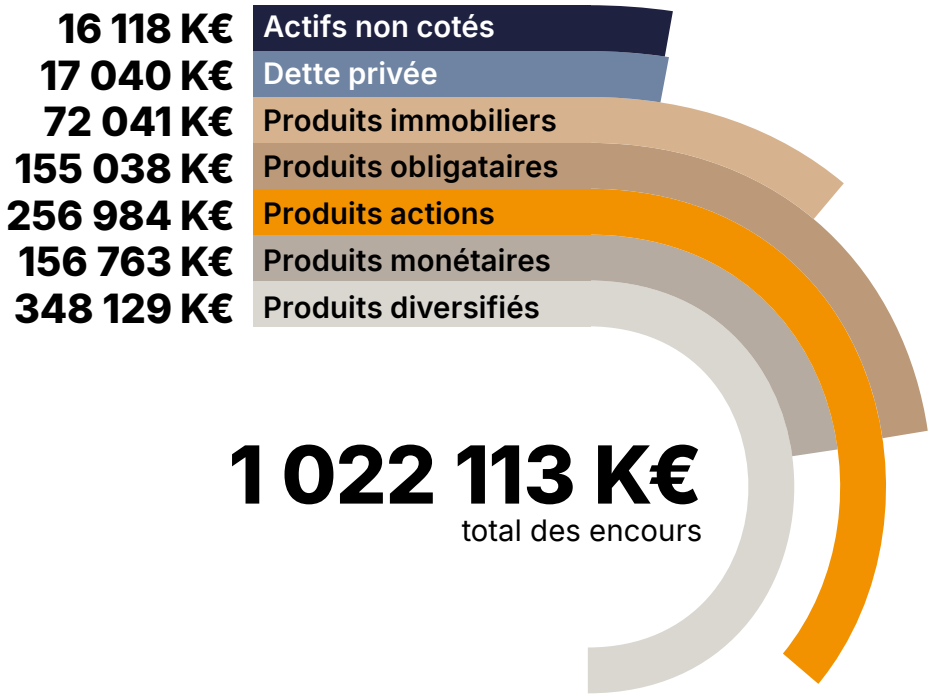
UNE PERFORMANCE FINANCIÈRE à la hausse

ENCOURS ET PERFORMANCES PAR RÉGIME AU 31/12/2025

RAAP

7,90 %
performance en 2025

5,98 %
en 2024

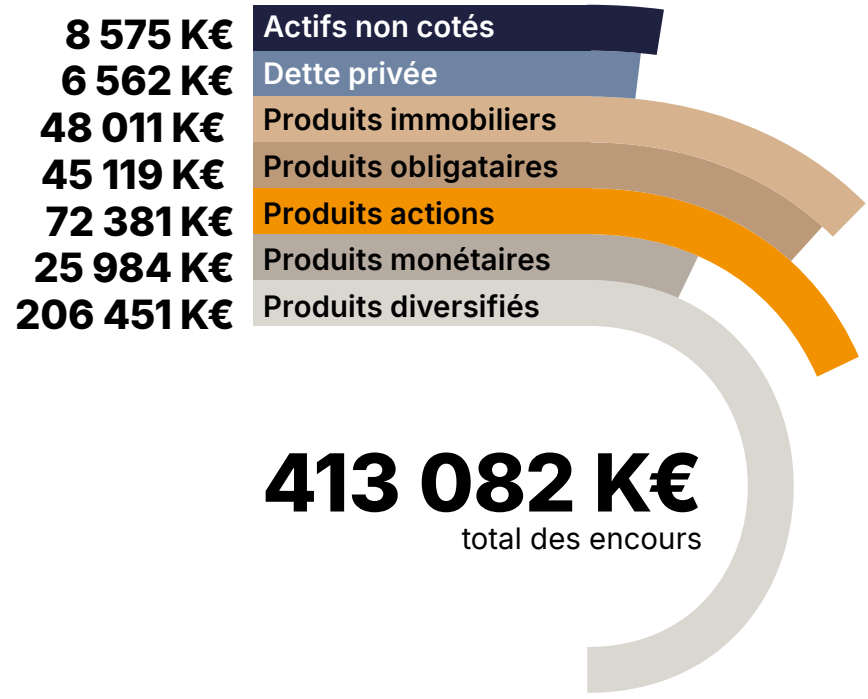


1 022 113 K€
total des encours

RACD

8,70 %
performance en 2025

4,89 %
en 2024



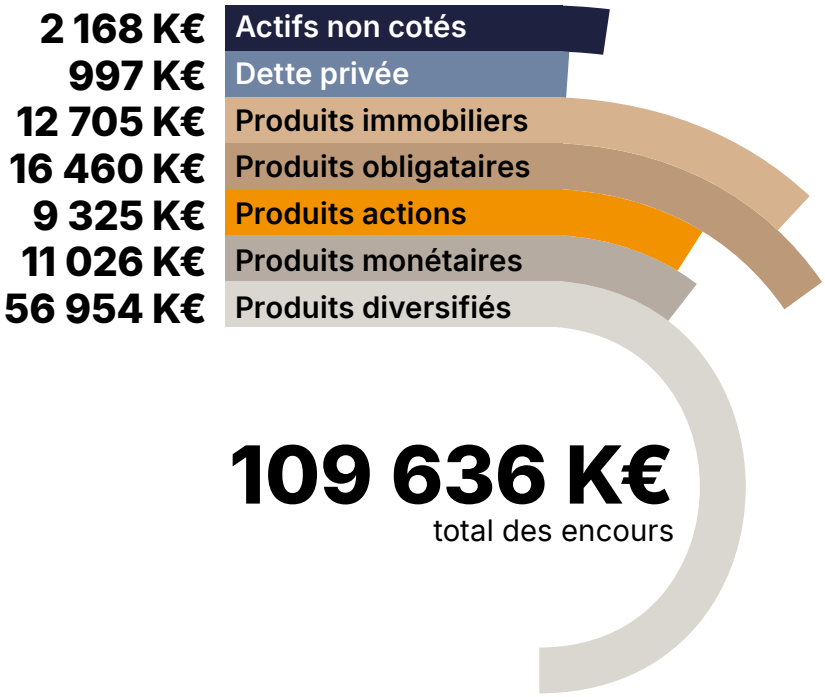
413 082 K€
total des encours

Source : Hexagone Conseil

RACL

7,90 %
performance en 2025

4,21 %
en 2024



PLACEMENTS IMMOBILIERS (ACTIFS DÉTENUS EN DIRECT)

EN K€ AU 31/12/2025

	RAAP	RACD	RACL	TOTAL
30, rue de la Victoire, Paris 9e				
Quote-part siège social (en gestion administrative)	9 244	7 210	2 034	18 488
Quote-part en placements immobiliers (en gestion financière)	5 733	4 472	1 261	11 466
TOTAL PLACEMENTS IMMOBILIERS	**14 977**	**11 682**	**3 295**	**29 954**

Valorisation de l'immeuble du 30, rue de la Victoire, à Paris (acquis en 2017).

ZOOM SUR LES INDICATEURS extra-financiers

L'IRCEC affiche, au 31 décembre 2025, un score extra-financier (ESG) de 7,35/10, ce qui lui permet de maintenir sa notation AA. Cet indicateur témoigne d'une démarche d'investissement responsable (ISR) forte. Elle repose sur des sociétés de gestion signataires des Principes pour l'investissement responsable (PRI). Conformément à ses engagements de 2024, la Caisse a formalisé sa politique ISR en 2025.

NOTE
AA
performance avancée

7,35/10
score ESG
(la moyenne du marché est de 8,03/10)



406
tonnes de CO^2 par M€ investi.

34 %
dans des émetteurs privés notés sans controverse.

66 %
dans des entreprises avancées (AA et AAA).

Risque environnemental

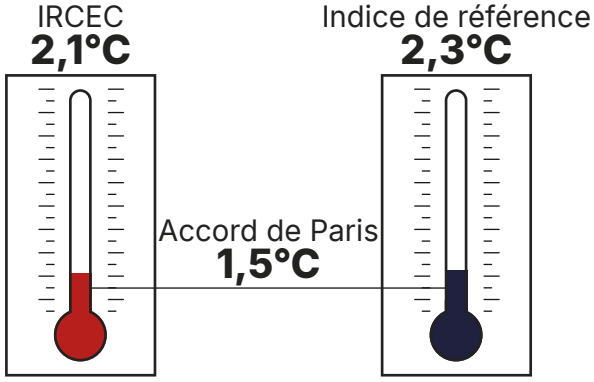
23 %
du portefeuille total sont exposés aux risques de transition climatique.

88 %
de l'empreinte carbone du portefeuille sont issus d'émissions indirectes.

5,6 %
sont investis dans des obligations vertes, sociales ou durables.

Température du portefeuille

L'IRCEC évalue l'alignement de son portefeuille avec l'Accord de Paris *via* la température implicite (ITR). À l'horizon 2100, celle-ci s'élève à 2,1 °C, un chiffre stable par rapport à l'an passé. Cette trajectoire est plus favorable que celle du marché, dont l'indice affiche 2,3 °C. Bien que cet indicateur soit parlant, la Caisse reste prudente et préfère suivre ces trajectoires de décarbonation sur plusieurs années avant de fixer des objectifs.



RÉPARTITION SELON LA CLASSIFICATION EUROPÉENNE SFDR

Article 6

4 %

des encours ne présentent pas de caractéristique ESG spécifique. Cette part est en diminution constante.

Article 8

95 %

investis dans des produits qui promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales.

Article 9

1 %

dédié à des fonds ayant un objectif d'investissement durable spécifique (fonds à impact).

Labellisation, le sceau de qualité indépendant

Alors que la classification SFDR repose sur une autodéclaration réglementaire, la labellisation est un processus par lequel un organisme extérieur et indépendant vérifie si un fonds respecte des règles très strictes. C'est une preuve supplémentaire d'éthique et de sérieux.
À l'échelle du portefeuille total de l'IRCEC, 64 % de ses fonds collectifs (hors fonds dédiés) détiennent un label. Parmi ces encours, 23 % sont labellisés « Toward Sustainability » (un fonds) et 41 % ont le label ISR (trois fonds).

64 %

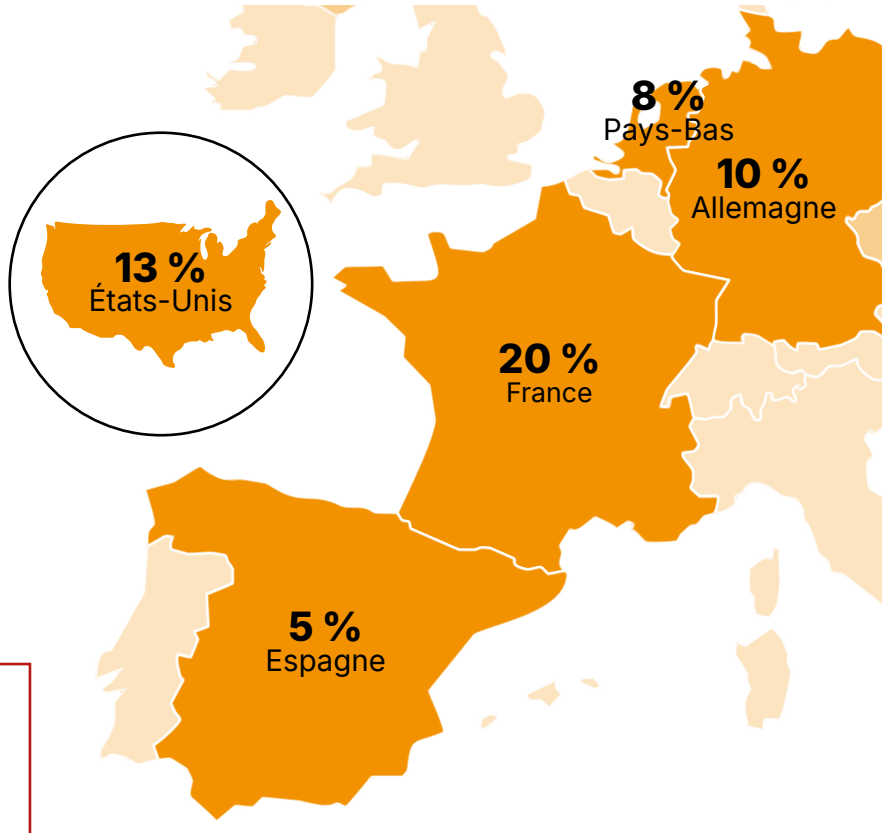
des fonds collectifs ont un label officiel.

Où les fonds sont-ils investis ?

L'IRCEC place ses réserves dans plusieurs pays. Les cinq pays principaux où elles se situent sont :

- la France (c'est le premier lieu d'investissement, représentant 20 % du portefeuille global) ;
- les États-Unis (ils arrivent en deuxième position avec 13 %) ;
- l'Allemagne avec 10 % ;
- les Pays-Bas avec 8 % ;
- et l'Espagne avec 5 %.

La bonne notation ESG du portefeuille s'explique notamment par le poids élevé des émetteurs européens. Ces pays représentent 43 % du portefeuille.



Pour en savoir plus
climate-transparency-hub.ademe.fr/wp-content/uploads/2026/06/1-ircec-rapport-article-29lec-2026.pdf

www.ircec.fr

RESTONS CONNECTÉS

Pour faciliter vos démarches
SERVICES EN LIGNE
ACCESSIBLES 7J/7 ET 24H/24

- **Votre espace adhérent.**
- **Le guide de la retraite.**
- **Une foire aux questions.**
- **Un mémo.**
- **Un tout en image.**
- **Des vidéos.**
- **Nos réseaux sociaux.**

